



AVIS DE CONCOURS

Avis de concours sur titres d'Auxiliaire médical exerçant en pratique avancée de Classe Normale (IPA)

Le Centre Hospitalier de Cornouaille organise un concours sur titres **d'Auxiliaire médical exerçant en pratique avancée de Classe Normale**.

Textes de base

- Code de la santé publique ;
- Code Général de la fonction publique ;
- Décret n° 2020.244 du 12 mars 2020 portant statut particulier du corps des auxiliaires médicaux exerçant en pratique avancée de la fonction publique hospitalière ;
- Arrêté du 18 juillet 2018 fixant les listes permettant l'exercice infirmier en pratique avancée en application de l'article R.4301-3 du code de la santé, modifié ;
- Arrêté du 12 août 2019 relatif à l'enregistrement des infirmiers en pratique avancée auprès de l'ordre des infirmiers ;
- Arrêté du 23 décembre 2020 fixant les règles d'organisation générale, la composition du jury et la nature des épreuves du concours de recrutement pour l'accès au corps des auxiliaires médicaux exerçant en pratique avancée de la fonction publique hospitalière.

Conditions d'accès

Les candidats doivent remplir les conditions générales d'accès à la Fonction Publique (articles L.321-1 et suivants du Code Général de la Fonction Publique) et :

- Etre titulaires du Diplôme d'Etat d'Infirmier en Pratique Avancée et justifiant de 3 années minimum d'exercice en équivalent temps plein de la profession d'infirmier ;
- Etre enregistrés auprès du conseil départemental ou interdépartemental de l'ordre des infirmiers de sa résidence professionnelle.

Nombre de postes

- 2 postes.

Nature des épreuves

Admissibilité A compter du 9 OCTOBRE 2025	Admission à partir du 10 NOVEMBRE 2025
L'Admissibilité est prononcée par le jury après examen des dossiers de candidature.	L'évaluation par le jury d'un dossier soutenu par le candidat au cours d'une audition d'une durée de 25 mn au plus. Le candidat présente son parcours professionnel à partir du dossier transmis et les acquis de son expérience professionnelle, les compétences mises en œuvre dans le cadre des activités exercées, les différentes formations professionnelles dont il a bénéficié. L'exposé est suivi d'une discussion avec le jury qui porte sur les éléments présentés par le candidat au cours de son exposé. Le jury évalue la capacité de réflexion et les compétences du candidat attendues au regard du profil de poste lors de la présentation par ce dernier de son dossier.

Pièces à fournir

Les candidats doivent fournir **en 2 exemplaires**, les pièces suivantes :

- une demande d'admission à concourir établie sur papier libre ;
- un curriculum vitae limité à deux pages dactylographiées au plus ;
- une note de 2 pages au plus décrivant les emplois occupés, les stages effectués et la nature des activités et, le cas échéant, des travaux réalisés ou auxquels le candidat a pris part.

Les pièces suivantes seront à joindre en **un seul exemplaire** :

- la copie des diplômes, certificats et équivalence ;
- l'attestation d'inscription au conseil de l'ordre infirmier ;
- un état signalétique des services publics de l'autorité investie du pouvoir de nomination ;
- une copie du livret de famille ou de la carte nationale d'identité française ou de ressortissant de l'un des Etats membres de l'Union européenne.

Période et modalités d'inscription

- Dépôt des dossiers de candidature : **du 9 septembre 2025 au 8 octobre 2025 inclus** par voie postale en lettre recommandée avec accusé de réception (le cachet de la poste faisant foi) à :

Madame la Directrice des Ressources Humaines
CH de Cornouaille - 14 bis avenue Yves Thépot
29107 QUIMPER Cédex.

L'inscription du candidat ne sera validée qu'à réception du dossier de candidature complet (accompagné des pièces justificatives).

Le Centre Hospitalier de Cornouaille se réserve la possibilité de modifier les dates communiquées.

Diffusion générale.

A QUIMPER, le 8 septembre 2025

Pour le Directeur,
Fanny GAUDIN,



Délai et voies de recours : Cette décision est susceptible d'un recours contentieux adressé au Tribunal administratif de Rennes, 12 rue Contours de la Motte - 35044 RENNES Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Cette juridiction peut être saisie par l'application informatique « telerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Contact DRH : concours@ch-cornouaille.fr